Envoyé en préfecture le 19/03/2020
Reçu en préfecture le 19/03/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20200310-DEL2B2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 10 mars 2020

N° 02b/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 4

Absents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2020

Date d'affichage
05/03/2020

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 mars 2020, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mil vingt, le 10 mars 2020, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 mars 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel, M. LECHEVALIER Gilles ; Mme SOLINAS Brigitte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
- Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia donne pouvoir à M. RIGOLET Michel
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : Mme RULENCE Dorothée ; M. KOUAOVI Éric ; Mme VILAIN Isabelle ; Mme DELBAR Sandrine ; Mme VILLEMAINE Véronique
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie ; MARTINEZ Laurent ; Mme MAROT Catherine ; M. PEIFFER Philippe

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

DESIGNATION AMO POUR SECTEUR « CLOROY 2 »

Pour établir les raccordements de réseaux et de voieries du secteur « cloroy 2 », M. le Maire précise qu'il faut rassembler tous les documents techniques et accord du promoteur du cloroy 1, une mission spécifique est à entreprendre pour éclaircir ce sujet. M. Boitel, AMO pour le compte de develop'immo 60, est en guise d'effectuer ce travail pour un prix de 3 850 € HT (hors levées géomètre et DA)

M. le Maire demande au conseil municipal d'accepter de signer la convention AMO de develop'immo 60.

M. Rigolet ne prend pas part au vote pour des raisons personnels : terrains dans cette zone appartenant à sa famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention AMO de develop'immo 60 en guise d'effectuer le travail décrit ci-dessus pour un prix de 3 850 € HT (hors levées géomètre et DA)

Ainsi fait et délibéré le 10/03/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)